



# **RAPPORT ANNUEL 2022**

## **DE LA COMMISSION DE**

### **SURVEILLANCE DE NIVELLES**

## Table des matières

<b>1. La Commission de Surveillance .....</b>	<b>1</b>
1.1. Composition .....	1
1.2. Fonctionnement.....	2
1.3. Traitement des demandes des personnes détenues .....	2
<b>2. La surveillance.....</b>	<b>3</b>
2.1. Thématiques principales relevées par la CdS.....	3
2.1.1. Les soins de santé .....	3
2.1.2. Les activités.....	4
2.1.3. L'infrastructure (voir thématique transversale au point 2.1.9) .....	6
2.1.4. Le SPS.....	6
2.1.5. La TOULINE .....	6
2.1.6. La comptabilité.....	7
2.1.7. La cantine .....	9
2.2. Thématique transversale de l'année 2022 : .....	10
2.2.1. L'absentéisme : présentation du rapport détaillé.....	10
2.2.2. L'infrastructure : situation inchangée depuis 2021.....	16
2.2.3. La surpopulation .....	20
<b>3. Le droit de plainte.....</b>	<b>21</b>
3.1. Statistiques .....	21
3.2. Analyse qualitative.....	21
3.2.1. Tendances dans le cadre de la mission juridictionnelle des Cdp : .....	21
3.2.2. Eléments positifs relevés par la Cdp .....	21
3.2.3. Principales difficultés rencontrées par la Cdp.....	22
3.2.4. Médiations .....	23
3.2.5. Suspension .....	24
3.2.6. Divers.....	24
3.2.7. Conclusion.....	24
3.3. Médiation.....	24

<b>4. Les quatre principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023 .....</b>	<b>25</b>
4.1. Recommandation 1 : Les soins de santé.....	25
4.2. Recommandation 2 : Absence d'activités quotidiennes.....	25
4.3. Recommandation 3 : Etat des lieux des cellules et suivi des travaux..	25
4.4. Recommandation 4 : Uniformisation des règles dans les prisons .....	26
<b>5. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2023 .....</b>	<b>26</b>

## 1. La Commission de Surveillance

### 1.1. Composition

Alain BACK	CdS	Vice-Président (démissionnaire le 10/05)
	CdS	Membre
Paul DELABY	CdS	Membre
Véronique DESQUEUVE	CdS	Membre
Simone GUFFENS	CdP	Présidente (depuis le 1/06)
Philippe HENSMANS	CdS	Membre
Armand LEQUEUX	CdS	Médecin
Michèle LOQUIFER	CdS	Présidente (démissionnaire le 10/05)
	CdS	Vice-Présidente
Véronique PAULUS	CdP	Présidente (démissionnaire le 10/05)
	CdP	Membre
Robert PEEMANS	CdS	Secrétaire
	CdP	Membre
Philippe VANDENABEELE	CdS	Membre
Sophie VISART	CdS	Présidente (depuis le 01/09)
Anne WALRAVENS	CdS	Membre
Nicolas BODSON	CdS	<b>Nouveau membre</b>
Nicole ORBAN	CdS	<b>Nouveau membre</b>
Magali MEERT	CdS	<b>Nouveau membre</b>
Jean PUTMANS	CdS	<b>Nouveau membre</b>

#### Démission 2 membres en 2022

Magali MEERT (1 mois après sa désignation)

Paul Delaby

## 1.2. Fonctionnement

La CdS et la CdP sont composées de 15 membres qui se réunissent une fois par mois dans le local TAP mis à disposition par la prison de Nivelles. Les réunions se déroulent de préférence en présentiel.

Pour l'organisation des visites de la CdS, deux commissaires sont désignés par mois et effectuent au minimum une visite par semaine. En cas de demande médicale, le médecin de la commission se rend sur place. Concernant les demandes individuelles des détenus, les commissaires prennent directement contact avec les services Ad-hoc (comptabilité, service technique..) ou les directrices référentes. Le rapport de visite est rédigé sur un fichier partagé de Google Drive, au lieu de Word. Cela facilite le travail de récolte des données. En 2022, ce fichier Google a progressivement migré sur le Sharepoint.

## 1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

La majorité des demandes des détenus se font via le billet de rapport lors des visites des commissaires. Ces billets de rapport sont relevés chaque semaine dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet. Il en existe une pour chaque aile (1000-2000-3000-4000-5000). Mais il arrive parfois que durant leurs visites, les commissaires soient interpellés directement par les détenus. Plus rarement, les demandes peuvent être signalées par l'intermédiaire des agents.

Si l'on reprend les chiffres fournis par l'analyse statistique du fichier Excel dans lequel nous encodons les rapports de visite, 363 visites de détenus ont été effectuées (nouvelles demandes et suivis). Ces visites sont réalisées sur base des demandes des détenus (149), des visites d'office par la commission (cachots, suivis...), des demandes de tiers (3), interpellations directes de détenus (24).

73 encodages reprennent les informations générales concernant la prison (état des préaux, les caméras, état des cachots ....).

Le détail des demandes effectuées par mois sera réalisé l'année prochaine si la commission peut disposer d'un outil permettant de le déterminer.

363 visites de détenus durant l'année 2022 représentent une moyenne d'une trentaine de demandes par mois.

Le nombre de demandes par catégorie montre que c'est dans les domaines des **soins de santé, des suppressions d'activités et de l'infrastructure** que les commissaires ont eu le plus à faire durant l'année 2022. (Ces points seront développés au point 2.1.1 et 2.1.2)

## 2. La surveillance

### 2.1. Thématiques principales relevées par la CdS

Les Soins de santé sont une des principales préoccupations des détenus de la prison de Nivelles. Bon nombre de détenus (1/3) sont des cas psychiatriques et très peu ont leur place dans une prison. D'autres ont besoin de soins et refusent de partir dans les CMC parce qu'ils perdent leur travail ou autre bénéfice obtenu dans leur prison d'attache.

La catégorie Activités regroupe les formations, le préau, le body. Beaucoup d'activités ont été supprimées durant l'année 2022 vu l'absentéisme des agents. Le problème de l'absentéisme des agents, même s'il ne relève pas de la compétence directe des commissions, a interpellé celle-ci, celui-ci étant intimement lié et ayant un impact direct sur la situation des détenus. La commission a réalisé une étude approfondie de ce phénomène qui est loin de se terminer. (voir 2.1.8)

L'infrastructure qui comprend les demandes pour l'infrastructure générale et les demandes pour le matériel défectueux ou manquant dans les cellules. (voir 2.1.9)

Et de manière plus générale,

Les demandes pour le SPS sont dues à des requêtes des détenus qui n'aboutissent pas.

Les demandes des détenus pour la Comptabilité sont restées anecdotiques en 2022, mais interpellantes parce que les décomptes remis aux détenus ne sont pas facilement compréhensibles.

La cantine, reprend aussi des problèmes de maintien de prix pour des quantités moindres de produits achetés ou des problèmes d'erreur de distribution. Certains détenus se sont plaints de ce que les cantines sont déposées dans leur cellule alors qu'ils ne sont pas présents pour les vérifier. Il y a alors des erreurs qui ne peuvent être démontrées. Changement des bons de commande en novembre qui induit aussi des erreurs.

#### 2.1.1. Les soins de santé

Cadre médical assuré 6 jours par semaine par une équipe compétente de 5 à 6 médecins qui peuvent se remplacer mutuellement.

Cadre infirmier assuré et compétent.

Par contre, les absences du psychiatre et des dentistes ne sont pas compensées ce qui peut considérablement allonger les délais de prise en charge.

Les consultations spécialisées continuent à poser problème. Les détenus se voient proposer d'être envoyé à la polyclinique de Lantin qui collabore avec l'hôpital de la Citadelle à Liège, mais ils sont réticents, car cela peut signifier un départ de plusieurs jours pour une simple consultation. L'équipe médicale de Nivelles doit donc gérer des situations délicates qui nécessiteraient des examens plus spécialisés dont le retard à la réalisation pourrait être préjudiciable. Une meilleure information des détenus pourrait en partie résoudre ce problème.

Le protocole de la prise en charge des urgences médicales en dehors des heures de présence de l'équipe médicale a été revu en collaboration avec la direction : l'appel au 112 ne doit pas être différé et la police locale doit être présente pour assurer la sécurité.

Fin des soucis Covid dans le cours 2022. En définitive, peu de soucis graves dans le décours de cette pandémie dans la prison de Nivelles. Population jeune et consignes de dépistage et d'isolement bien respectées, sauf exception.

Quelques cas de gale. Il est arrivé qu'un détenu soit contaminé par son codétenu, ce qui aurait pu être évité !

Plusieurs infestations par des punaises de lit. Une firme de désinsectisation est régulièrement appelée et certains matelas qui semblaient poreux ont été remplacés.

Le dépistage de la tuberculose n'est pas toujours réalisé comme l'impose la consigne, car certains détenus confondent le test à la tuberculine avec un vaccin et le refusent. Une meilleure information pourrait être mise en place.

### 2.1.2. Les activités

#### **Formations :**

En 2022, à partir du mois de juin beaucoup d'activités ont été suspendues à cause de l'absentéisme des agents. Les formateurs venaient à la prison et ne recevaient pas les détenus qui étaient inscrits, les seuls agents présents estimant ne pas être assez nombreux pour organiser des mouvements divers. (Voir Thématique transversale, voir 2.1.8).

Il y a toutefois

- une formation permis de conduire (en attente)
- une nouvelle formation qualifiante cuisine et restauration qui permet l'obtention du CESI (certificat de l'enseignement secondaire inférieur) en fin d'année scolaire.
- une activité théâtre qui sera accessible à tous, même les condamnés pour mœurs. Il aura lieu toutes les semaines (3h). Une dizaine de détenus sont actuellement inscrits. Ils réaliseront ensuite leur pièce.
- journée porte ouverte pour les agents et leur famille

- formation en Ennéagramme (programme de développement personnel adapté aux détenus)
- l'atelier menuiserie (réalisation de magnifiques jouets en bois).

### **Assuétudes :**

Les alcooliques anonymes ne sont toujours pas revenus.  
CAP-ITI : le suivi psychosocial pour les drogués fonctionne.

### **Bibliothèque :**

Les bibliothécaires de Nivelles reviennent dans la prison un vendredi sur deux, de 9.30h à 11.30h.

Des activités sont aussi organisées à la bibliothèque deux jeudis par mois avec inscription préalable. (voir quelles activités).

### **Médiathèque :**

Prêts de jeux vidéo, CD's et films.  
Ce nouveau service fonctionne très bien. Plus ou moins 15 prêts par semaine.

### **Sports :**

Le "body" a été interrompu depuis juin quasi constamment jusqu'en septembre. Le mini-foot n'est toujours pas organisé. La salle de sports est fermée depuis deux ans. Un entraîneur a été trouvé, mais il ne pourrait venir que le dimanche, ce qui est refusé par les agents.

### **Cultes :**

Tout fonctionne sauf durant les mois de juillet et août.



### 2.1.3. L'Infrastructure (voir thématique transversale au point 2.1.9)

### 2.1.4. Le SPS

Les demandes qui nous ont été adressées cette année concernent :

- Principalement les demandes de rencontre du SPS qui n'aboutissent pas. Les détenus disent réclamer la visite de la psychologue ou d'AS du service, sans réponse et sans suivi.
- Des demandes d'information quant aux démarches de préparation à leur réinsertion,
- Certains détenus souhaitent rencontrer le SPS pour avoir un avis, parce qu'ils ont des questions à poser, ou souhaitent rencontrer quelqu'un du service tout simplement, pour avoir un soutien.

Post période covid, le personnel du SPS est maintenu en télétravail deux jours semaine. En conséquence le personnel est moins présent pour rencontrer les détenus. L'accent est ainsi mis sur la rédaction de rapports, le soutien et écoute des détenus restent en second plan..

Nous sommes aussi en contact régulier avec la Touline, le service d'aide à l'insertion des détenus, actif sur Nivelles. Beaucoup de détenus de la prison sont suivis par ce service, celui-ci a du mal à suivre le nombre grandissant de demandes et doit ainsi fonctionner par liste d'attente. Ceci n'aide pas à la réinsertion des détenus et à la préparation de la sortie, ce qui, pourtant, constitue un des grands principes de la loi sur le statut externe des détenus.

### 2.1.5. La TOULINE

Dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Composée d'assistants sociaux, de psychologues et criminologues, les membres de la Touline interviennent pour apporter une réelle aide psychologique et/ou administrative aux détenus qui en ont besoin.

Ils interviennent aussi pour permettre aux détenus de rencontrer leurs enfants dans le cadre du LIEN. Les activités LIEN sont organisées principalement les 1er et 3e mercredis du mois. » Les activités sont entièrement gratuites pour les détenus. Du matériel de jeu est mis à disposition des familles pour pouvoir interagir avec les enfants dans un cadre le plus léger et ludique possible. A l'inverse des visites classiques, les détenus ont le droit de se lever, de jouer avec leur enfant à d'autres endroits que leur table, éventuellement d'interagir ensemble ou avec les agents ou les intervenants de la Touline. Les enfants,

eux, sont libres de leur mouvement et souvent gambadent...Des activités plus ponctuelles sont organisées lorsqu'il est possible de le faire (clowns, St Nicolas...). Globalement les activités se déroulent bien et sans accro lors de la visite. Il peut, par contre, être regretté les délais d'arrivée des papas détenus lorsque des mouvements sont en cours dont il faut attendre la fin. Aucun passage « intermédiaire » n'est possible ».

Les transports sont organisés par les parents ou par la Croix Rouge, (enfants placés ou de familles déshéritées notamment), dans le cadre du projet « Itinérances »

Tous les acteurs (SPS et de la Touline) sont présents régulièrement, mais là aussi il y a eu peu de mouvements entre juin et septembre.

#### 2.1.6. La comptabilité

Il existe divers comptes :

**Les achats faits par les détenus** : ce compte alimente la caisse d'entraide des détenus :

6% sur les denrées périssables (frais), 10% sur les denrées non périssables, 0% sur les livres, tabac et cantines extérieures (ustensiles de cuisine, ...) sont prélevés sur le prix de vente des produits aux détenus.

**Le Compte d'attente** : ce compte sert pour les virements mal libellés qui sont conservés 6 mois avant transfert au SPF Justice

Il s'agit de :

- La caisse des dépôts et consignations : montant non réclamé par un détenu libéré : conservé 1 an avant transfert
- Le compte dégradation : le détenu qui dégrade volontairement le matériel de la cellule doit marquer son accord pour le remboursement sur un formulaire ad hoc. Un prélèvement peut aussi être effectué sur les gratifications du détenu. Celui-ci ne peut dépasser 40%.
- Exceptionnellement, dans le cas d'un indigent, une réaffectation d'une infime partie de l'aide sociale au remboursement des dégradations est effectuée.
- Le compte garantie pour le matériel : payée par la CED et les détenus :
- Les avoirs des détenus : montants versés de l'extérieur et gratifications pour ceux qui travaillent.

**Les projets subsidiés** : ce compte concerne tous les projets subsidiés qui visent le bien-être des détenus par exemple l'achat de matériel de body. Ces projets sont subsidiés par la Régie du Travail Pénitentiaire, par AID VAL DE SEINE (CISP : centre d'insertion socio-professionnelle) pour la formation menuiserie, le CELLMADE (il a un budget global pour l'ensemble des prisons de Belgique et il accorde celui de Nivelles en fonction des dépenses réalisées l'année précédente (+ indexation)) pour la formation cuisine et il

donne aussi une partie des primes d'encouragement pour les cours d'informatique, de français, ...). L'autre partie est payée par le FOREM.  
Pour rappel, il y a aussi un pensionnaire qui suit des cours universitaires et qui perçoit une allocation de l'ULB.

**Les salaires :** en ce qui concerne les gratifications des servants, le poste de comptable Régie a été supprimé en 2015 ou 2016 suite à la création du MESO. La prison de Nivelles est rattachée au MESO de Ittre. Celui-ci gère les rémunérations des servants (sauf ceux travaillant au service « cantine » qui sont rémunérés par la CED de la prison). La prison gère l'encodage des prestations des servants et il arrive que l'encodage ne soit pas toujours à jour et cela se répercute forcément sur les gratifications perçues par les servants (sur la période en cours), car les rectifications ne peuvent être réalisées que sur la période suivante (= délai d'attente de 30 jours afin de régulariser la situation) !!!!!.

**Les Ventes externes :** cela concerne toutes les ventes de boissons et de sucreries lors des visites (supprimées pendant le Covid). Une partie de ces recettes alimentent la caisse d'entraide.

Tous ces divers comptes sont gérés et contrôlés en temps réels par des comptables de l'Administration centrale et un décompte est envoyé tous les trimestres.

Le problème, c'est que de plus en plus de prisons sont confrontées à des achats non impératifs, même si on peut quand même les considérer comme impératifs (par exemple, l'achat des TV). Et comme ces achats ne sont plus pris en charge par l'Administration centrale, certaines prisons se débrouillent en interne via la CED.

Est-ce prévu par la loi !!!!!

Nous pensons que c'est la seule solution possible dans le contexte donné, MAIS il faudrait savoir pourquoi les prisons pratiquent des tarifs différents et voir s'il ne faudrait pas préconiser une unification de ceux-ci.

Problème relatif aux décomptes qui ne sont pas toujours bien compréhensibles.

### **La Caisse d'entraide des détenus - CED**

La caisse d'entraide est constituée d'une série de ristournes sur différents produits. Ne concerne pas le téléphone ni les cantines extérieures.

Le reliquat de la CED reste sur le compte de l'année budgétaire suivante.

Ce compte sert à apporter une aide aux indigents qui reçoivent 45€/ mois ainsi qu'un kit d'hygiène.

La CED permet aussi d'apporter aux détenus des aides ponctuelles telles que des avances pour les congés, des tickets de train. Ces avances doivent en principe être récupérées.

Aussi, quand un détenu travaille mais n'obtient pas une gratification qui atteint 45 euros, la différence est payée par la CED.

Des servants « cantine » sont payés via la CED.

Enfin cette caisse peut financer des projets ou du matériel utilisé dans les ateliers (vidéo, écriture, body, etc.) ou, sur décision de l'Administration Centrale, voir certains montants transférés dans un autre établissement pénitentiaire (généralement nouveau) afin d'alimenter leur CED.

Ce compte est vérifié par la Cour de Comptes.

Dès que le détenu travaille, il doit rembourser l'aide, ce qui ne l'incite pas à prendre un travail.

Chaque prison applique ses propres règles pour la gestion de la Caisse d'entraide. Ce que regrette la Direction qui aimerait voir ces règles harmonisées. L'Administration Centrale pourrait jouer ce rôle.

#### 2.1.7. La cantine

Le local de la cantine est installé dans les anciens ateliers de la menuiserie qui sont beaucoup plus spacieux que les précédents.

Les cantines périssables (frais, fruits et légumes, halal, africains, musulmans, pâtisserie) et les produits non périssables sont réalisés actuellement avec le Carrefour Market de Leuze, ensuite celui de Seneffe et auprès de fournisseurs halal pour la viande.

Les commandes arrivent 11 jours après la commande. Des denrées commandées manquent régulièrement parce que le Carrefour gère 6 ou 7 magasins qui sont livrés en priorité.

Les autres grandes surfaces refusent de travailler avec les prisons sauf Delhaize (mais le service était très mauvais) et Colruyt, mais celui-ci impose des grandes quantités qui ne peuvent être stockées dans les prisons pour respecter la chaîne du froid.

Deux catalogues par an sont réalisés pour les achats en fonction des desideratas des détenus exprimés à l'organe de concertation des détenus.

Les commandes électro se font chez Vandendorpe et sont livrées dans les 15 jours.

Pour les CD, les commandes se font sur le site de Média Markt et livrés dans les 24 h quand il y a du stock.

La cantine pharmacie passe par l'infirmerie.

Problèmes : - prix qui restent les mêmes, mais pour une quantité de produits inférieure

- parfois, distribution des cantines quand le détenu n'est pas présent en cellule pour vérifier le contenu de son sac

- cantines qui ne sont pas complètes
- ET SURTOUT, changement dans les documents de commande : depuis le mois de novembre la prison est passée au SCANCANTINE. Un document de commande doit être actuellement rempli avec beaucoup de précision, ne pas dépasser les cases prévues, écrire lisiblement, etc.... !!!! Ainsi, la mauvaise transcription d'une virgule dans la commande de 2,5 kg de pommes de terre...

## 2.2. Thématique transversale de l'année 2022 :

### 2.2.1. L'absentéisme : présentation du rapport détaillé

Dès le début du mois de juillet 2022, confrontée aux conséquences de l'absentéisme apparent des agents, la commission s'est penchée sur ce problème dénoncé par les détenus, et confirmé par les agents et la direction.

Les détenus, en effet, étaient régulièrement privés des sorties habituelles de leur cellule, préaux, body, activités, culte, SPS, Touline. Seules les visites ont été pour la plupart maintenues.

Nous avons établi un rapport qui suit et qui objective un absentéisme qui, dans le cellulaire, atteint les 26% et 27% en juillet et août contre 5,3% en mars. Cet absentéisme hallucinant imposerait alors une gestion du cellulaire qui n'est plus que sécuritaire.

Ci-après, nous reproduisons l'intégralité du rapport

# **Rapport relatif à l'absentéisme**

## **Avant-propos**

La commission de surveillance prenant son service de contrôle en juillet de cette année fut alertée par de nombreux détenus de ce qu'ils n'avaient pratiquement plus d'activités. La raison qui leur était donnée était le manque de personnel. Ces plaintes étaient confirmées par la direction et le personnel pénitentiaire.

Nous avons pris l'initiative de vérifier ces remarques et d'en analyser les causes qui, si elles étaient objectivées, nous permettraient d'en alerter les diverses autorités responsables des prisons pour tenter d'améliorer la situation.

Comparant les fiches de présence du personnel et l'octroi ou non de préaux (1h de sortie de la cellule est un droit de base accordé à tout détenu par la loi de principes), la Commission a constaté début juillet 2022 que les conditions correctes de détention n'étaient plus respectées et, par conséquent, les droits fondamentaux des détenus non plus.

## **Activités préaux et body**

Ces 2 activités permettent aux détenus de sortir de leur cellule. Durant la période de juillet et août 2022, et, malgré des chaleurs caniculaires, nombre de détenus sont restés enfermés dans leur cellule suite au manque de personnel. (voir les tableaux : **en rouge** l'annulation de ces activités)

## **Autres**

### ***D'autres problèmes sont également apparus***

- Réduction des distributions des cantines.
- Impossibilité de rejoindre l'infirmerie.

La cheffe d'établissement fait remarquer que les infirmiers peuvent se rendre dans les cellules, mais ceux-ci expliquent que la confidentialité n'est pas respectée et que, de surcroît l'examen médical du détenu doit se réaliser devant le co-détenu.

- Impossibilité de rencontrer le personnel de la Touline.

La cheffe d'établissement ajoute que le même problème se pose pour le service psycho-social (SPS) qui, lui, a une obligation légale de rencontrer les nouveaux détenus dans les 72 heures de leur arrivée à la prison.

Une adjointe à la cheffe d'établissement explique qu'en cas d'urgence, la Touline doit en avvertir les agents pénitentiaires (AP) qui prendront les dispositions pour organiser la rencontre.

La liste d'attente actuelle est de 8 mois !!!

- Difficultés à rejoindre la commission des plaintes lors de ses audiences signale la cheffe d'établissement.
- Retards importants dans les travaux d'infrastructure et de maintenance à effectuer par la technique.
- Les poubelles ne sont pas toujours sorties des ailes : hygiène non respectée.

Ceci induit un enfermement, certains jours, pendant 24 heures dans des cellules occupées par 2 personnes (parfois 3) dans l'aile des détentions préventives et ce dans 9 m<sup>2</sup>.

Malgré les grandes difficultés, la direction a privilégié les visites qui ont été maintenues pour la plupart d'entre elles.

Incident majeur : le personnel de la Touline a participé à la distribution des repas le 7 septembre dernier, seuls 4 agents étaient présents dans le cellulaire.

*Il a pu être établi que la cause principale des carences constatées provenait d'un manque de présence suffisante du personnel pénitencier.*

*La cheffe d'établissement partage ce constat qu'elle a dénoncé à plusieurs reprises à sa hiérarchie considérant que cela génère des problèmes d'insécurité à la prison.*

### Les données utilisées

- Selon les fiches de présence reçues, le cadre est de 171 ou 172 agents. Calculé sur base d'ETP, ce cadre ne tient pas compte des mi-temps ni des 3/4 ou 4/5ème temps.

La cheffe d'établissement parle de 169 agents calculés sur base d'un coefficient inadapté à la prison de Nivelles au moment de la rationalisation du travail. Le cadre des agents de la technique n'a pas non plus été réévalué.

- Les agents présents prestent 36h/sem.
- Pour un fonctionnement correct de la prison, 25 agents sont nécessaires par pauses (6h-14h, 14h-22h).
- Pour un fonctionnement correct du cellulaire, 11 agents sont nécessaires (aile 4000 :2, aile 5000 :2+1, aile 3000 :3, ailes 1000 et 2000 :3).

Il manque 16 personnes auxquelles s'ajoutent les 4/5ème qui doivent être comblés ainsi que les mi-temps. Une promesse d'embauche faite en mars 2021 n'aurait été rencontrée qu'en septembre 2022.

En effet, la cheffe d'établissement nous dit que depuis septembre une dizaine de nouvelles recrues sont arrivées (CDI, Rosetta, stagiaires) portant le chiffre du personnel manquant à 6.

## ANALYSE

### Absentéisme global

La cheffe d'établissement préfère parler du manque d'effectifs présents. L'absentéisme laisse supposer que les agents se mettraient volontairement en congé de maladie.

A cet égard, nous avons constaté que les malades du jour même étaient assez courants et repris dans les fiches analysées.

Nous avons travaillé sur base des données générales des mois de mars (période hors congés), de juillet et août 2022 (période de vacances). A la demande du Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP), la même étude sera poursuivie d'autant que 10 agents complémentaires ont été engagés au mois d'octobre 2022.

- Absentéisme : les statistiques reprennent les malades, les accidents et les absences autres (absences temps partiels, congés de maternité formation externe, congés pour stages ou essais, télétravail, missions syndicales, etc.) :

**Mars : 24%**

**Juillet : 27%**

**Août : 27 %**

***Ces absences sont dues à plusieurs facteurs, notamment :***

- Vieillesse du personnel
- Fin de carrière avec 2 ans de récupération de congés de maladie
- Démotivation du personnel liée à des mauvaises conditions de travail.  
La cheffe d'établissement souhaite préciser que ces mauvaises conditions viseraient l'état du bâtiment et l'absentéisme de certains agents, toujours les mêmes.
- Engagement de personnel non formé provoquant des absences pour formations, stages ....
- Impossibilité pour les agents du cellulaire d'exercer leur mission en télétravail contrairement aux postes administratifs et de direction de la prison. Il est vrai que la perpétuation du télétravail, instauré suite au Covid, a créé un déséquilibre parfois trop frappant entre les différents types de travailleurs d'une même institution.  
La cheffe d'établissement considère qu'il y a du travail télétravaillable ou pas. En fonction de ce critère, l'organisation du travail ne changera pas. La cheffe d'établissement nous précise que les forfaits de déplacements sont ceux de la SNCB.
- Demandes de mutation qui ne seraient pas toujours rencontrées ?  
Contrairement à cette remarque qui nous a été faite, la cheffe d'établissement précise que la plupart voudraient venir à Nivelles.

### **Absentéisme dans le cellulaire**

Le sous-effectif récurrent des agents du cellulaire entraîne une gestion de celui-ci qui n'est plus que sécuritaire, en supprimant toutes les possibilités de mouvements (tout déplacement de détenus dans la prison). Cette situation crée paradoxalement une



situation de danger plus importante pour les agents qui, seuls à ouvrir les portes des cellules, se trouvent régulièrement confrontés à des détenus d'une extrême nervosité. Cette politique sécuritaire de la prison de Nivelles est accentuée par son architecture qui n'est pas une étoile dont toutes les ailes sont visibles à partir du centre, mais en forme de E, rendant les 2 ailes extérieures invisibles du centre de contrôle. De plus, un certain nombre de caméras ne fonctionnent plus depuis longtemps ainsi que le système d'appel d'alarme qui est hors service.

- **Personnel absent :**  
**Mars : 5,3%**  
**Juillet: 18,8 %**  
**Août : 26,3 %**

**CdS-Préau et body Mars 2022**

date	MATIN				préau indiv	APRES-MIDI			Préaux		
	Préaux		body			body			Préaux		
	D	G	8:20+1	10:15+1		14.20+1	15:45+1	17:30+1	D	trav D	trav G
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											

**CdS- préau et body Juillet 2022**

date	MATIN				préau indiv	APRES-MIDI			Préaux		
	Préaux		body			body			Préaux		
	D	G	8:20+1	10:15+1		14.20+1	15:45+1	17:30+1	D	trav D	trav G
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19									nd	nd	nd
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											

**CdS-accès aux préaux et body : août 2022**

	MATIN					APRES-MIDI				
	Préaux		body		préaux body	body			Préaux	
	0	0	08:20-1	10:15-1		14:20-1	15:45-1	17:30-1	0	0
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										



### 2.2.2. L'infrastructure : situation inchangée depuis 2021

Dans l'**Infrastructure**, on retrouve d'une part tous les problèmes liés à la structure générale du bâtiment et de l'autre tous les équipements des cellules. Or comme chacun le sait, la prison de Nivelles est vétuste (elle date de 1904 et a été rénovée dans les années nonante). Font partie de la structure du bâtiment : les locaux douches, les cuisines, les châssis, l'installation électrique... qui sont à charge de la Régie des Bâtiments. Quant aux équipements dans les cellules, ils s'agit des : TV, lit, chaise, matelas, frigo, taque,...qui sont à charge de la prison. C'est surtout sur ces derniers points que les commissaires ont reçu beaucoup de demandes pour l'année 2022.

#### 2.2.2.1. Problèmes liés à l'équipement des cellules

La palme des demandes revient aux nombreuses pannes TV dues aux nouveaux appareils TV de moindre qualité, et au passage compliqué à la TV numérique. Suite à l'appel d'offres, le marché a été confié à une firme française qui a refusé ensuite la mise en œuvre des garanties ou a réclamé les frais d'envoi et de retour du matériel. De plus le système de câblage semble poser problème dans certaines sections de la prison (5000).

La situation semble s'être réglée au cours de l'année 2022.

Il n'est pas rare au sein d'une même cellule de cumuler plusieurs problèmes en même temps : porte du frigo cassé + chaise branlante + commande TV manquante, châssis déglingués... Les détenus doivent patienter pendant des semaines avant que le service technique n'intervienne. Ce sous-équipement chronique provoque des tensions entre co-détenus ou avec les agents, qui pensent que ce sont les détenus eux-mêmes qui sont responsables des biens endommagés.

#### 2.2.2.2. Problèmes liés à l'infrastructure générale : situation inchangée depuis 2021

Les douches et les cellules de punition demeurent la situation la plus inadmissible de l'ensemble des locaux de la prison. Elles sont dans un état de délabrement inacceptable, et indigne à accueillir des êtres humains.

A part l'aile 4000, les locaux douches sont dans un état alarmant d'insalubrité. S'y mêlent aussi des problèmes d'électricité et d'insécurité.<sup>[1]</sup> Si on s'intéresse à l'aspect "plomberie", certaines sont non fonctionnelles et le service interne à la prison ne parvient plus à trouver de solutions pour les faire fonctionner.

On ne s'attardera pas davantage à l'état lamentable des cellules de punition, qui ont fait l'objet d'un très long rapport du CCSP en 2020.

On y joint quelques photos des douches et des cachots. Elles parlent d'elles-mêmes.

#### 2.2.2.3. Les travaux de réparation et d'adaptation

Si les demandes adressées à la Régie des bâtiments sont nombreuses, elles sont ignorées pour la plupart et il faut parfois attendre plusieurs années avant d'avoir une réponse. D'après certaines informations qui circulent, la priorité serait maintenant donnée à la nouvelle prison de Haren. Les autres lieux pénitentiaires en pâtiraient.

Toutefois, alerté par une directrice et une agente représentante syndicale, le Bourgmestre de Nivelles est venu visiter la prison dans le courant du mois de juillet et alertait ses collègues, Gouverneur, Procureur du Roi et représentant de la Régie des Bâtiments pour dénoncer les problèmes multiples d'insalubrité qui portent atteinte à la sécurité de la prison.

Fin de l'année 2022, le ministre ayant la Régie des Bâtiments dans ses attributions est venu visiter la prison. Il a signalé qu'un appel d'offre pour les travaux des douches devait être finalisé fin 2022 et les travaux devaient être mis en œuvre en 2023.

L'éclairage des douches a été refait.

Le point sur les différents travaux envisagés :

PCI (Poste de contrôle Interne) : situation inchangée

D'importants travaux ont été entrepris en juin 2021 pour créer un nouveau Poste de Commandement Interne (centrales incendie, alarmes, caméras, enregistrements, téléphone, ouverture des grilles, ....) Ce dernier se situerait dans une cour annexe à la prison et pas loin des bureaux de la Direction.

Le marché stipule 340 jours ouvrables. Avec les absences dues au Covid, tant du côté de la main-d'œuvre, que du côté des agents chargés d'assurer la sécurité, le centre ne devrait pas être opérationnel, avant 2023. Le poste actuel sera maintenu jusqu'à cette échéance. Et par la suite deviendra un lieu d'accueil et d'information (registres, ....). En 2023, il n'y a toujours pas de date prévue pour la fin du chantier qui, rappelons-le a sollicité et sollicite beaucoup l'équipe technique interne à la prison. Cela retarde énormément tous les petits travaux qui doivent être effectués dans les cellules.

L'intervention du service technique dans le cadre des travaux du PCI et l'absentéisme qui règne également dans ce service expliquent les difficultés qu'il rencontre pour gérer l'ensemble des demandes.

## DOUCHES : situation inchangée

Une demande a été introduite le 29/03/2017 par la Direction à la Régie des Bâtiments, qui n'en a pas fait visiblement une priorité. A voir en 2023.



## CELLULES DE PUNITION

Une autre demande a été introduite le 9/08/2019 par la Direction à la Régie des Bâtiments (dallage, éclairage, sanitaires, parois, vitrage, ...). Seul le remplacement des sanitaires (bloc wc-lavabo) a été réalisé en 2022. La remise en état temporaire des parois et du plafond ne nécessiterait pourtant pas un grand investissement.



## CUISINES

Une demande a été introduite le 23/12/2019 pour la réfection des cuisines avec mise aux normes des chambres froides. Une autre a été introduite le 20/07/2020 pour une nouvelle chambre froide pour la cantine, mais sans retour à ce jour.<sup>[1]</sup><sup>[2]</sup><sup>[3]</sup><sup>[4]</sup><sup>[5]</sup><sup>[6]</sup><sup>[7]</sup><sup>[8]</sup><sup>[9]</sup><sup>[10]</sup><sup>[11]</sup><sup>[12]</sup><sup>[13]</sup><sup>[14]</sup><sup>[15]</sup><sup>[16]</sup><sup>[17]</sup><sup>[18]</sup><sup>[19]</sup><sup>[20]</sup><sup>[21]</sup><sup>[22]</sup><sup>[23]</sup><sup>[24]</sup><sup>[25]</sup><sup>[26]</sup><sup>[27]</sup><sup>[28]</sup><sup>[29]</sup><sup>[30]</sup><sup>[31]</sup><sup>[32]</sup><sup>[33]</sup><sup>[34]</sup><sup>[35]</sup><sup>[36]</sup><sup>[37]</sup><sup>[38]</sup><sup>[39]</sup><sup>[40]</sup><sup>[41]</sup><sup>[42]</sup><sup>[43]</sup><sup>[44]</sup><sup>[45]</sup><sup>[46]</sup><sup>[47]</sup><sup>[48]</sup><sup>[49]</sup><sup>[50]</sup><sup>[51]</sup><sup>[52]</sup><sup>[53]</sup><sup>[54]</sup><sup>[55]</sup><sup>[56]</sup><sup>[57]</sup><sup>[58]</sup><sup>[59]</sup><sup>[60]</sup><sup>[61]</sup><sup>[62]</sup><sup>[63]</sup><sup>[64]</sup><sup>[65]</sup><sup>[66]</sup><sup>[67]</sup><sup>[68]</sup><sup>[69]</sup><sup>[70]</sup><sup>[71]</sup><sup>[72]</sup><sup>[73]</sup><sup>[74]</sup><sup>[75]</sup><sup>[76]</sup><sup>[77]</sup><sup>[78]</sup><sup>[79]</sup><sup>[80]</sup><sup>[81]</sup><sup>[82]</sup><sup>[83]</sup><sup>[84]</sup><sup>[85]</sup><sup>[86]</sup><sup>[87]</sup><sup>[88]</sup><sup>[89]</sup><sup>[90]</sup><sup>[91]</sup><sup>[92]</sup><sup>[93]</sup><sup>[94]</sup><sup>[95]</sup><sup>[96]</sup><sup>[97]</sup><sup>[98]</sup><sup>[99]</sup><sup>[100]</sup>On se contente actuellement de montrer sa "bonne volonté" face aux remarques de l'AFSCA .....



## PREAUX

Les préaux, d'une manière générale, ne sont pas bien entretenus et spécialement les préaux individuels qui sont couverts de crottes de pigeons et de mousse, rendant ces endroits peu accueillant et glissant.

Une réflexion aura lieu sur l'état des préaux collectifs, ceux-ci étant remplis de déchets qui sont, entre autres, composés de la nourriture (tartines encore emballées) distribuée aux détenus !!!



## SERVICE TECHNIQUE DE LA PRISON

Pour terminer sur une note positive, le service des travaux de la prison, fortement impliqué dans l'organisation du PCI, se montre de bonne volonté, maintient le dialogue avec la Commission et tente de faire un maximum compte tenu des moyens qui lui sont donnés.

L'absentéisme se fait aussi sentir dans l'équipe.

L'ascenseur ateliers-buanderie a été remplacé courant 2022, ce qui a aussi beaucoup sollicité le service technique.

### 2.2.3. La surpopulation

**La capacité de base de la prison est de 192 détenus. Le Bourgmestre de Nivelles a pris un arrêté fixant à 248 détenus la capacité maximale de l'établissement. En août 2022, la moyenne était de 252 détenus.**

*Durant toute l'année, le taux moyen a été de 240 détenus.*

*Beaucoup de détenus préventifs arrivent de Bruxelles. Des mouvements de détenus ont aussi été opérés suite aux difficultés rencontrées par la prison de Mons.*

### 3. Le droit de plainte

#### 3.1. Statistiques

- Plaintes introduites : 34
- Décisions rendues en 2022 : 33
- Médiation : 0
- Audiences tenues par la Cdp en 2022 : 7
- Décisions rendues à juge unique : 20
- Chiffres à propos des décisions rendues :
  - Non fondées : 4, y compris celles manifestement non fondées (3)
  - Fondées ou partiellement fondées : 11
  - Irrecevables ou manifestement irrecevables : 12
  - Abandons ou retraits de plaintes : 4
  - Plaintes devenues sans objet : 2
- Plaintes contre des sanctions disciplinaires : 9
- Plaintes contre des fouilles à corps : 3
- Plaintes contre des mesures d'ordre : 5
- (visites : 4 ; mutation cellule : 2 ; retrait d'emploi : 4)
- Recours devant la Commission d'appel : 1 (introduit par la direction ; réformation du dispositif)

#### 3.2. Analyse qualitative

##### 3.2.1. Tendances dans le cadre de la mission juridictionnelle des Cdp :

**Nette diminution du nombre de plaintes contre des sanctions disciplinaires.**

- Aucune plainte tardive.

- Beaucoup de plaintes manifestement irrecevables quant à l'objet, notamment relatives aux comportements des agents.

##### 3.2.2. Éléments positifs relevés par la Cdp

De manière générale, les dossiers de plaintes continuent à être bien instruits par la direction. Par exemple, dans les dossiers disciplinaires, la Commission dispose ainsi du rapport à la direction, de l'audition et de la décision, ainsi que de la défense de la direction.



Quand la direction est présente à l'audience - ce qui devient rare - les débats sont instructifs et apportent un éclairage sur les difficultés rencontrées par la direction et les agents.

L'appui de la juriste de la CCSP est très précieux dans la préparation des audiences et la rédaction des projets de décision. Ses recherches et observations sont toujours très pertinentes.

### 3.2.3. Principales difficultés rencontrées par la Cdp

On ne peut que répéter ce qui a déjà été exposé dans le rapport annuel de 2021.

#### - Non-respect du délai de 15 jours entre le dépôt de la plainte et la décision

Le délai entre le dépôt de la plainte par le détenu dans la boîte aux lettres ad hoc et la réception par le secrétariat de la CCSP est souvent trop long. Ce délai dépend notamment de la date de passage des membres de la Commission de surveillance à qui on ne peut évidemment pas demander de passer chaque jour pour relever ces boîtes.

Il est urgent de trouver une solution, la Cdp arrivant souvent trop tard pour empêcher l'exécution totale de la sanction. L'annulation de la sanction ne paraît dans ce cas utile que pour supprimer du Sidis la sanction ou accorder une compensation.

Le respect du délai de 15 jours entre le dépôt de la plainte et la décision de la Commission n'est dès lors presque jamais respecté, d'autant que les audiences sont fixées à date fixe, une fois toutes les deux semaines.

Certaines prisons offrent une connexion internet aux détenus pour leur permettre de déposer plainte directement auprès du secrétariat de la CCSP. Pourquoi n'est-ce pas possible à Nivelles ? il en résulte une discrimination entre les détenus selon qu'ils se trouvent dans une prison disposant de cet accès internet ou non.

#### - L'absence aux audiences de la direction est devenue récurrente.

Celle-ci n'a été présente que par deux fois, la dernière étant le 15 mars 2022. Cette absence, non requise par la loi à peine de sanction, pose problème, la Commission devant se contenter de la parole du détenu sans débat oral contradictoire.

Cette absence pose aussi problème en cas de compensation demandée. En effet, la loi impose d'entendre la direction sur cette demande, ce qui oblige à prendre contact après l'audience avec la direction.

Ces problèmes ont déjà été abordés avec la directrice principale en 2021. Celle-ci invoque un manque récurrent de personnel et un manque de temps, ainsi que le fait que les directions ne reçoivent aucune aide juridique de la direction générale. D'où, semble-t-il, la décision des directions de boycotter les audiences à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.

- En lien avec cette absence de plus en plus fréquente, la Cdp constate que le jour de l'audience, fixée un mardi sur deux, certaine(s) directrice(s) ne sont de toute façon jamais présentes en raison de leur organisation en télétravail. Aucune instruction n'est donnée, semble-t-il, à une directrice présente pour représenter celle absente lors de l'audience. Afin de pallier pour partie cet inconvénient et en concertation avec la direction, il avait été décidé pour le futur de tenir une audience en alternance le mardi et le jeudi. Cette alternance n'a pas amélioré les choses. Les directrices restent toujours absentes. Dès lors, la Commission a décidé de revenir à ce qui existait avant, soit un mardi sur deux.
- Manque de personnel au sein de l'établissement pénitentiaire de Nivelles pour traiter les dossiers de plaintes, notre juriste devant alors se démener pour trouver une personne de contact. Il semble que ce problème pourra être résolu en 2023, la direction ayant reçu l'appui d'une assistante, même si, jusqu'à présent, les résultats d'une meilleure communication se font attendre.
- Afin de réduire l'attente toujours trop longue avant l'arrivée des plaignants à l'audience, il a été proposé que la commission se rende dans le cellulaire., ce qui, selon la direction, évitait de devoir monopoliser un agent pénitentiaire. Malheureusement, cela n'a pas réduit le temps d'attente.

#### 3.2.4. Médiations

Aucune médiation n'a eu lieu en 2022, celle-ci dépendant de l'accord de la direction, laquelle ne la propose au demeurant jamais.

### 3.2.5. Suspension

Aucune demande de suspension n'a été introduite en 2022.

### 3.2.6. Divers

Certaines plaintes dénoncent souvent des comportements verbaux ou physiques agressifs de certains agents. La Cdp n'est pas compétente pour examiner de telles plaintes, mais elle relaie l'information à la Commission de surveillance si ces plaintes paraissent crédibles.

### 3.2.7. Conclusion

La Commission des plaintes regrette le manque de collaboration de la direction, que ce soit dans l'organisation des audiences ou en raison de son absence aux audiences.

Un climat de défiance semble s'être installé, ce que la Commission regrette.

La diminution du nombre de plaintes contre des sanctions disciplinaires par rapport à 2021 pose aussi question.

## 3.3. Médiation

Aucune demande de médiation n'a été formulée en 2022. Peut-être est-ce le résultat du rejet de la direction vis-à-vis de la commission des plaintes et de leur refus de comparaître.

Notre médiateur estime que le CCSP avait pris la bonne initiative d'organiser des séances de formation-intervision. Celles-ci ont été annulées faute de candidats suffisants. Il apparaît toutefois que le CCSP a pris une nouvelle initiative pour organiser ces séances en 2023.

#### **4. Les quatre principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023**

##### **4.1.           Recommandation 1 : Les soins de santé**

Ceux-ci restent une préoccupation majeure de notre commission. La promiscuité inhérente à la vie en détention ainsi que la spécificité de la prison de Nivelles, qui est aussi une maison d'arrêt, rend aisée la transmission des maladies et infestations diverses apportées par les nouveaux détenus qui ne peuvent que difficilement être isolés s'il y a un problème médical (covid, tuberculose, gale, puces de lit, etc.) .

Un nombre important de détenus devraient également être psychiatisés et n'ont pas ou plus leur place dans une prison où les soins appropriés ne peuvent leur être donnés.

##### **4.2.           Recommandation 2 : Absence d'activités quotidiennes**

L'absentéisme des agents qui rend impossible (réellement ou sous prétexte) l'accomplissement des diverses activités prévues pour les détenus dans la loi de principes et dans tous les ROI des prisons belges devient un problème tellement récurrent à la prison de Nivelles que la commission a décidé de s'y atteler pour en connaître les causes, ce qui permettrait peut-être d'améliorer la situation plutôt que de faire des constats généraux qui n'aboutissent pas et de continuer cette démarche, la situation étant loin d'être résolue.

##### **4.3.           Recommandation 3 : Etat des lieux des cellules et suivi des travaux**

Avec la suppression de nombreuses activités, beaucoup de détenus ont passé l'année 2022 24H/24H en cellule. Ce qui a comme conséquence une usure plus prononcée des équipements à leur disposition : évier bouché, câble de la TV défectueux, porte de frigo qui ne se referme plus,.. Dans certains cas, le mobilier était manquant : les chaises par exemple, qui ont déjà fait l'objet de notre rapport annuel de 2020 et 2021. Mais la plupart du temps, nous avons pu observer que ces dégradations étaient dues surtout à une utilisation intensive des objets, et à un service technique complètement débordé vu le nombre élevé de demandes de réparations et l'absentéisme qui sévit aussi dans ce service.

Nous recommandons une grande vigilance sur l'état des lieux d'entrée des cellules et un suivi particulièrement serré sur les interventions du service technique et de la Régie des Bâtiments.

#### 4.4. Recommandation 4 : Uniformisation des règles dans les prisons

Dans le rapport annuel de 2020 et 2021, nous avons déjà évoqué qu'en dehors des règlements édictés par la loi, les prisons instituent elles aussi leurs propres règles. Qu'il s'agisse par exemple des prix pratiqués sur certaines denrées, du pourcentage prélevé par la caisse d'entraide, ou du remboursement d'objets défectueux. Ces divers tarifs pratiqués dans les prisons du pays sont peu clairs et demanderaient une meilleure harmonisation.

### 5. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2023

**En plus des visites hebdomadaires des commissaires, le travail de ceux-ci est réorganisé en répartissant entre eux la surveillance de tous les services et activités de la prison, établis par thèmes, pour permettre un suivi global et en profondeur des différents aspects de la vie des détenus dans celle-ci.**

**La réflexion sur l'organisation de notre fichier Excel, dans lequel nous encodons les rapports de visite, doit se poursuivre pour permettre un usage de celui-ci efficace et confortable pour les commissaires. La récolte de données en 2022 montre en effet ses limites. Si elle révèle certaines tendances, les chiffres ne sont cependant pas absolus et dépendent pour une grande part de l'encodage/ou pas des informations par les commissaires. L'impossibilité d'avoir tous les chiffres à disposition a imposé, dans le cadre de la rédaction du présent rapport, l'annulation des graphiques repris dans celui de 2021.**

**Il a été décidé qu'après la publication de ce rapport, nous aurions un Feedback entre nous accompagné d'une démonstration d'utilisation du share point afin de s'entendre sur la pertinence d'encoder telle ou telle donnée qui pourrait être utile pour les visites des commissaires et pour la rédaction du rapport annuel.**

**Enfin, non seulement la collecte de ces données servira à enrichir la base de données du CCSP, mais permettra aussi à notre commission d'avoir une vision plus globale de ses principales activités au cours de l'année.**

**Nous suggérons que le CCSP élabore, en concertation avec les commissions, un outil de reportage qui puisse leur être commun. Cela permettrait d'agréger rapidement les données entre toutes les commissions. Il est néanmoins important que cet outil puisse être d'un usage facile, convivial et en accord avec les missions et préoccupations des commissions.**